



## **29 Hausmann Sélection France**

Exercice clos le 29 décembre 2023

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## 29 Haussmann Sélection France

Exercice clos le 29 décembre 2023

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds 29 Haussmann Sélection France,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif 29 Haussmann Sélection France constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres



David Koestner

# BILANactif

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>172 550 215,00</b>	<b>150 649 577,02</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	167 695 906,18	150 649 577,02
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 854 308,82	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>57 375,03</b>	<b>3 960,40</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	57 375,03	3 960,40
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 059 225,95</b>	<b>671 567,36</b>
Liquidités	1 059 225,95	671 567,36
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>173 666 815,98</b>	<b>151 325 104,78</b>

# BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	170 343 922,66	147 121 139,35
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 697 298,03	94,73
• Report à nouveau	461,28	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	214 571,08	2 635 925,72
• Résultat de l'exercice	1 068 343,71	1 298 602,14
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>173 324 596,76</b>	<b>151 055 761,94</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>342 219,22</b>	<b>269 342,84</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	342 219,22	269 342,84
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>173 666 815,98</b>	<b>151 325 104,78</b>

# HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	58 937,36	2 662,03
• Produits sur actions et valeurs assimilées	3 823 920,69	3 983 640,94
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>3 882 858,05</b>	<b>3 986 302,97</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-569,85	-4 901,13
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-569,85</b>	<b>-4 901,13</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>3 882 288,20</b>	<b>3 981 401,84</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 963 239,93	-2 691 876,29
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>919 048,27</b>	<b>1 289 525,55</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	149 295,44	9 076,59
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>1 068 343,71</b>	<b>1 298 602,14</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation. Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à trois mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.



armes  
exercice

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

**Parts D :**

Résultat net : Distribution avec possibilité d'acomptes

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

**Parts C :**

Résultat net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

**Part I :**

Résultat net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation



# 2 évolution actif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>151 055 761,94</b>	<b>176 589 132,78</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	36 961 700,32	17 639 139,02
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-30 096 257,79	-19 908 880,17
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 237 175,65	5 723 102,96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 635 213,61	-2 988 584,59
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-356 604,17	-270 170,39
Différences de change	60 358,98	-41 715,95
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	14 841 537,46	-26 773 073,52
- Différence d'estimation exercice N	45 261 921,11	30 420 383,65
- Différence d'estimation exercice N-1	30 420 383,65	57 193 457,17
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-663 009,30	-202 713,75
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	919 048,27	1 289 525,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	99,01	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>173 324 596,76</b>	<b>151 055 761,94</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 059 225,95
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 059 225,95	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	SEK	USD	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	2 183 768,96	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	547 157,24	10 921,41	2 200,24	4 481,83
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>		<b>57 375,03</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Souscriptions à recevoir		57 375,03
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
<b>Dettes</b>		<b>342 219,22</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		269 557,18
RACHAT à payer		72 536,26
Somme à payer		125,78
-		-
-		-
Autres opérations		-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie de part émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / FR0011443233	3 169,005	4 735 546,10	11 736,582	17 436 896,36
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057435	15 984,532	32 226 154,22	5 175,732	10 411 932,43
PART I / FR0013440906	-	-	1 800	2 247 429,00
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011443233		8 282,91		-
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057435		44 506,57		-
PART I / FR0013440906		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011443233		8 282,91		-
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057435		44 506,57		-
PART I / FR0013440906		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011443233		-		-
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057435		-		-
PART I / FR0013440906		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART C / FR0011443233	1,80
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057435	1,80
PART I / FR0013440906	0,90
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART C / FR0011443233	-
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057435	-
PART I / FR0013440906	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 4 854 308,82

- autres instruments financiers 1 922 000,00

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	461,28	94,73
Résultat	1 068 343,71	1 298 602,14
<b>Total</b>	<b>1 068 804,99</b>	<b>1 298 696,87</b>

PART C / FR0011443233	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	376 134,38	570 677,55
<b>Total</b>	<b>376 134,38</b>	<b>570 677,55</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057435	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	637 078,05	634 481,83
Report à nouveau de l'exercice	187,08	364,60
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>637 265,13</b>	<b>634 846,43</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	51 585,267	40 776,467
Distribution unitaire	12,37	15,56
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART I / FR0013440906	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	55 169,83	93 172,89
<b>Total</b>	<b>55 169,83</b>	<b>93 172,89</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 697 298,03	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	214 571,08	2 635 925,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>1 911 869,11</b>	<b>2 635 925,72</b>

PART C / FR0011443233	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	73 933,36	1 203 437,54
<b>Total</b>	<b>73 933,36</b>	<b>1 203 437,54</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057435	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 833 506,79	1 339 156,40
<b>Total</b>	<b>1 833 506,79</b>	<b>1 339 156,40</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0013440906	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	4 428,96	93 331,78
<b>Total</b>	<b>4 428,96</b>	<b>93 331,78</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Date de création du Fonds : 4 avril 2001.

Devise					
EUR	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Actif net</b>	<b>173 324 596,76</b>	151 055 761,94	176 589 132,78	144 681 408,91	165 517 912,88

PART C / FR0011443233	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>41 745,073</b>	50 312,65	51 028,936	50 923,281	53 986,004
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 517,17</b>	1 372,91	1 582,85	1 280,32	1 294,57
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>10,78</b>	35,26	49,18	5,41	-35,26

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057435	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>51 585,267</b>	40 776,467	40 281,504	43 410,47	44 559,418
<b>Valeur liquidative</b>	<b>2 059,07</b>	1 877,76	2 170,8	1 759,59	1 781,46
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	<b>12,35</b>	15,56	5,16	4,18	1,96
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>35,54</b>	32,84	62,39	7,48	-50,49

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0013440906	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>3 000</b>	4 800	6 500	3 000	15 700
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 257,38</b>	1 127,57	1 288,38	1 032,8	1 034,91
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>19,94</b>	38,85	50,34	12,76	42,83

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0010340141	ADP	PROPRE	5 000,00	586 000,00	EUR	0,34
FR0014007ZB4	AELIS FARMA	PROPRE	21 398,00	280 313,80	EUR	0,16
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	52 000,00	9 158 240,00	EUR	5,28
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	20 000,00	2 795 600,00	EUR	1,61
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	40 899,00	498 149,82	EUR	0,29
FR0000071946	ALTEN	PROPRE	14 000,00	1 884 400,00	EUR	1,09
FR0000074148	ASSYSTEM	PROPRE	28 000,00	1 386 000,00	EUR	0,80
FR0011992700	ATEME	PROPRE	49 408,00	347 832,32	EUR	0,20
FR0000120628	AXA SA	PROPRE	140 000,00	4 128 600,00	EUR	2,38
CH0009002962	BARRY CALLEBAUT N	PROPRE	400,00	610 519,52	CHF	0,35
FR0013345493	BIO UV GROUP SA	PROPRE	150 000,00	366 750,00	EUR	0,21
FR0013280286	BIOMERIEUX SA	PROPRE	15 000,00	1 509 000,00	EUR	0,87
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	70 000,00	4 381 300,00	EUR	2,53
FR0000039299	BOLLORE SA	PROPRE	150 000,00	848 250,00	EUR	0,49
FR0006174348	BUREAU VERITAS	PROPRE	70 000,00	1 600 900,00	EUR	0,92
FR0000125338	CAPGEMINI SE	PROPRE	15 000,00	2 831 250,00	EUR	1,63
FR0011648716	CARBIOS	PROPRE	38 571,00	1 081 916,55	EUR	0,62
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	90 000,00	2 921 400,00	EUR	1,69
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	25 000,00	1 666 500,00	EUR	0,96
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	170 000,00	2 184 840,00	EUR	1,26
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	60 000,00	2 654 100,00	EUR	1,53
DE000PAG9113	DR PORSCHE AKTIENGESELLSCHAFT PREFERRED STOCK	PROPRE	13 000,00	1 038 700,00	EUR	0,60
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	35 000,00	1 894 900,00	EUR	1,09
FR0011466069	EKINOPS	PROPRE	130 000,00	761 800,00	EUR	0,44
FR0012882389	EQUASENS	PROPRE	10 000,00	611 000,00	EUR	0,35

## 29 HAUSSMANN SELECTION FRANCE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	27 000,00	4 903 200,00	EUR	2,83
FR0000121121	EURAZEO SE	PROPRE	10 000,00	718 500,00	EUR	0,41
FR0014000MR3	EUROFINS SCIENTIFIC SE	PROPRE	20 000,00	1 179 600,00	EUR	0,68
FR0014005DA7	EXCLUSIVE NETWORKS	PROPRE	75 000,00	1 456 500,00	EUR	0,84
FR001400GO75	FLORENTAISE	PROPRE	26 483,00	60 778,49	EUR	0,04
FR0014005SB3	FORSEE POWER	PROPRE	93 416,00	243 348,68	EUR	0,14
FR0011726835	GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	PROPRE	20 000,00	2 398 000,00	EUR	1,38
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	5 000,00	9 594 000,00	EUR	5,54
FR0014001PM5	HYDROGEN REFULING SOLUTIONS SA	PROPRE	39 422,00	685 154,36	EUR	0,40
FR0014003VY4	HYDROGENE DE FRANCE	PROPRE	12 882,00	162 313,20	EUR	0,09
FR0000120859	IMERYS SA	PROPRE	60 000,00	1 708 800,00	EUR	0,99
FR0004024222	INTER PARFUMS	PROPRE	60 000,00	3 024 000,00	EUR	1,74
FR0000073298	IPSOS	PROPRE	50 000,00	2 837 500,00	EUR	1,64
FR0000077919	JCDECAUX SE	PROPRE	70 000,00	1 274 000,00	EUR	0,74
FR0010722819	KALRAY	PROPRE	45 000,00	933 750,00	EUR	0,54
FR0000065484	LECTRA	PROPRE	40 000,00	1 250 000,00	EUR	0,72
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	14 000,00	6 309 100,00	EUR	3,64
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	17 000,00	12 471 200,00	EUR	7,20
FR0004065605	MEDINCELL SA	PROPRE	140 000,00	1 008 000,00	EUR	0,58
FR0000039620	MERSEN	PROPRE	40 000,00	1 408 000,00	EUR	0,81
FR0010353888	MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	PROPRE	30 000,00	489 000,00	EUR	0,28
FR0011341205	NANOBIOTIX	PROPRE	110 000,00	730 400,00	EUR	0,42
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	90 000,00	2 898 900,00	EUR	1,67
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	15 000,00	1 573 249,44	CHF	0,91
FR0004050250	NEURONES	PROPRE	15 000,00	656 250,00	EUR	0,38
FR0000044448	NEXANS SA	PROPRE	30 000,00	2 377 500,00	EUR	1,37
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	15 000,00	2 396 250,00	EUR	1,38
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	20 000,00	1 680 000,00	EUR	0,97
FR0010451203	REXEL	PROPRE	120 000,00	2 972 400,00	EUR	1,71
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	16 000,00	2 551 360,00	EUR	1,47

## 29 HAUSSMANN SELECTION FRANCE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	80 000,00	7 180 800,00	EUR	4,14
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	PROPRE	10 000,00	2 395 000,00	EUR	1,38
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	42 000,00	7 634 760,00	EUR	4,40
FR0010282822	SES IMAGOTAG SHS	PROPRE	10 000,00	1 358 000,00	EUR	0,78
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	80 000,00	1 922 000,00	EUR	1,11
FR0013227113	SOITEC SA	PROPRE	15 000,00	2 427 000,00	EUR	1,40
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	70 000,00	1 981 000,00	EUR	1,14
NL0014559478	TECHNIP ENERGIES NV	PROPRE	80 000,00	1 692 800,00	EUR	0,98
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	120 000,00	7 392 000,00	EUR	4,26
FR0000054470	UBISOFT ENTERTAINMENT	PROPRE	45 000,00	1 039 950,00	EUR	0,60
FR0004056851	VALNEVA SE	PROPRE	110 000,00	519 200,00	EUR	0,30
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	44 000,00	5 002 800,00	EUR	2,89
FR0000031577	VIRBAC SA	PROPRE	6 000,00	2 157 000,00	EUR	1,24
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	380 000,00	3 676 880,00	EUR	2,12
FR0004045847	VOYAGEURS DU MONDE	PROPRE	8 000,00	1 032 000,00	EUR	0,60
FR0012532810	WAGA ENERGY	PROPRE	12 000,00	305 400,00	EUR	0,18
<b>Total Action</b>				<b>167 695 906,18</b>		<b>96,75</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0000003964	SG MONETAIRE PLUS	PROPRE	200,00	4 854 308,82	EUR	2,80
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>4 854 308,82</b>		<b>2,80</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>172 550 215,00</b>		<b>99,55</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-72 536,26	-72 536,26	EUR	-0,04
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	508 692,09	547 157,24	CHF	0,32
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	6 428,36	862,34	DKK	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	494 465,23	494 465,23	EUR	0,29
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	1 776,82	2 050,45	GBP	0,00
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	17 602,33	1 569,04	NOK	0,00
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	121 582,64	10 921,41	SEK	0,01
	BANQUE USD SGP	PROPRE	2 430,49	2 200,24	USD	0,00

## 29 HAUSSMANN SELECTION FRANCE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	57 375,03	57 375,03	EUR	0,03
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>1 044 064,72</b>		<b>0,60</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-6 307,51	-6 307,51	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-18 071,01	-18 071,01	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-89 921,18	-89 921,18	EUR	-0,05
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-149 620,06	-149 620,06	EUR	-0,09
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 663,98	-2 663,98	EUR	-0,00
	PRHONOCAC	PROPRE	-2 973,44	-2 973,44	EUR	-0,00
	PRN-1HONOCAC	PROPRE	-125,78	-125,78	EUR	-0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-269 682,96</b>		<b>-0,16</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>774 381,76</b>		<b>0,45</b>
<b>Total 29 HAUSSMANN SELECTION FRANCE</b>				<b>173 324 596,76</b>		<b>100,00</b>

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit:** 29 HAUSSMANN SELECTION FRANCE (le « Fonds »)

**Identifiant d'entité juridique:** 9695006F8W4Z37TG2783

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissements durables, il présentait une proportion de 54% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

**Par investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement de (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxonomie.

**Les indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier sont atteintes.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues à partir d'une approche combinant des critères de sélectivité ESG et des exclusions normatives et sectorielles.

L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte de :

- Enjeux universels tels que :

- Environnement : émissions carbone, stress hydrique...
- Social : santé, sécurité...
- Gouvernance : pratiques anti-concurrentielles, rémunération, actionnariat...

- Enjeux spécifiques aux différents secteurs d'activité (gestion des déchets, énergie renouvelable, vulnérabilité au changement climatique, sécurité chimique, accès aux soins, accès à la finance, instabilité du système financier...).

Elle permet ainsi d'évaluer les entreprises qui parviennent le mieux, d'une part, à limiter les risques ESG auxquels elles sont confrontées et, d'autre part, à saisir les opportunités liées au développement durable.

Le fonds a exclu tout émetteur disposant d'une note ESG égale à CCC, correspondant aux émetteurs ayant des pratiques ESG défallantes.

En complément, le fond applique la politique d'exclusions de la société de gestion.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

<i>Caracteristiques</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>% N</i>	<i>% N-1</i>
<b>Environnement</b>	Revenus des solutions à impact durable	Cet indicateur reflète la mesure dans laquelle les revenus des entreprises sont exposés aux produits et services qui contribuent à résoudre les grands défis environnementaux du monde. Nous analysons la part des émetteurs, pondérée de leur poids au sein de nos portefeuilles, qui sont exposés à des revenus aux solutions d'impact durable selon la nomenclature MSCI. L'impact durable est calculé, comme une moyenne pondérée, sur les revenus générés dans les thématiques liés au changement climatique : gestion de la pollution, immobilier durable, efficacité énergétique, énergies alternatives, eau et agriculture durable.	<b>5%</b>	<b>4%</b>
<b>Gouvernance</b>	Pourcentage d'indépendance au Conseil d'administration	Nous analysons le pourcentage d'indépendance des conseils des entreprises présentes au sein de nos portefeuilles grâce au pourcentage de membres du conseil qui répondent aux critères d'indépendance définis par MSCI.	<b>78%</b>	<b>54%</b>

Pour les sociétés qui disposent d'un conseil d'administration et d'un conseil de surveillance, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.

<b>Social</b>	Préoccupations relatives au respect des Droits de l'Homme	Cet indicateur permet de s'assurer de la conformité des entreprises aux grands principes édictés par l'Organisation des Nations Unies en matière de Droits de l'Homme et notamment la liberté d'expression, les libertés civiques, la lutte contre les discriminations, le respect des minorités et communautés.	<b>0%</b>	<b>0%</b>
---------------	---	--	-----------	-----------

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Données N-1 indiquée dans le tableau ci-dessus.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds a l'intention de réaliser partiellement des investissements durables via l'approche suivante :

1. Pour identifier la contribution positive à un objectif environnemental et/ou social, la Société de gestion se base sur le cadre d'alignement des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies. A cet effet, MSCI a été retenu comme fournisseur de données de référence pour mesurer l'alignement des entreprises aux ODD.

Afin d'identifier la contribution à un ODD, MSCI évalue l'alignement de l'entreprise en fonction de l'impact positif ou négatif de ses produits et ses services sur la réalisation des ODD ainsi que sur les politiques opérationnelles de l'entreprise.

2. En complément, le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

L'application du principe consistant à ne pas causer de préjudice important pour les investissements durables que le Fonds entend partiellement réaliser s'applique en suivant plusieurs filtres qui doivent remplir certains standards minimums énumérés ci-dessous :

Le Fonds intègre les critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance dans sa politique et ses décisions d'investissement à travers des exclusions sectorielles et normatives, le suivi des controverses ainsi que des critères ESG de sélectivité. A travers cela, le Fonds s'assure que les investissements réalisés ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social et que les sociétés en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte, notamment par l'application des politiques d'exclusions sectorielles et la notation ESG obtenue par MSCI et le cas échéant par la politique d'engagement et de vote.

### **1. Exclusions sectorielles :**

En cohérence avec la politique sectorielle du Groupe Société Générale, le FCP exclut de son univers d'investissement les entreprises liées aux secteurs suivants (à partir de certains seuils) : Armements prohibés ou controversés au sens des convention d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008), Charbon thermique, Pétrole et gaz, Tabac et Huile de Palme.

En outre, les sociétés qui contreviennent directement ou indirectement à l'un ou plusieurs des 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont également exclues de l'univers d'investissement du FCP.

Enfin, au regard de la politique d'investissement ISR de la Société de Gestion, sont exclues de l'univers d'investissement les entreprises réalisant plus de 15% de leur chiffre d'affaires dans le ou les activités suivantes:

- Défense et armes
- Jeux d'argent
- OGM
- Contenu pour adultes

Le détail de la politique d'exclusions sectorielles et normatives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :  
[https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fileadmin/user\\_upload/SG29H/pdf/reglementation/Politique\\_d\\_exclusion\\_SG29\\_VF\\_FRA.pdf](https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fileadmin/user_upload/SG29H/pdf/reglementation/Politique_d_exclusion_SG29_VF_FRA.pdf)

### **2. Critères ESG de sélectivité :**

L'intégration des critères ESG a pour objectif de sélectionner les valeurs sur la base de leur comportement extra-financier et en particulier sur leur capacité à transformer les enjeux du développement durable en vecteurs de performance.

Dans cette optique, toutes les entreprises dont la note ESG est égale à B ou CCC selon la nomenclature MSCI, ne sont pas considérées comme des investissements durables.

En outre, les sociétés ayant une note de controverse très sévère (rouge) selon MSCI ESG Research, sont également exclues de l'univers d'investissement du FCP.

Pour chaque entreprise, la méthodologie de notation de MSCI vise à évaluer les principaux facteurs clés sur chacun des 3 piliers ESG en prenant en compte à la fois des enjeux universels et les enjeux spécifiques pouvant avoir un impact financier sur les performances de l'entreprise. L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte des principales incidences négatives suivantes :

- Environnement :
  - Émissions totales de Gaz à Effet de Serre (GES)
  - Empreinte carbone
  - Intensité GES des entreprises bénéficiaires
  - Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles

- Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
  - Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact
  - Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité
  - Rejets dans l'eau
  - Taux de déchets dangereux
- Social :
    - Ecart de rémunération non ajustée entre hommes et femmes
    - Mixité au sein des organes de gouvernance
  - Gouvernance :
    - Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
    - Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
    - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques et armes biologiques).

Chaque enjeu est envisagé sous deux angles principaux : les risques qu'ils représentent pour l'activité de l'entreprise mais également les opportunités de développement que leur prise en compte peut apporter.

Le cas échéant, la politique d'engagement et de vote permettra également d'atténuer les risques associés aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à un dialogue direct et régulier avec les entreprises en portefeuille sur les questions de durabilité et de bonne gouvernance.

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?*

Conformément à la Politique sectorielle « Défense » du groupe Société Générale qui répond aux obligations des conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008) applicables à l'ensemble des sociétés de gestion françaises, les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri), sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds.

En outre, au regard de la politique d'investissement de la Société de Gestion, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les entreprises sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales, et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le Fonds prend en considération les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité:

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
1	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	5 127.74	4 913.51	- Politique d'exclusion charbon - Signature Net Zéro Asset Managers - Politique d'exclusion « pétrole et gaz non conventionnels » - Politique d'exclusion Hydrocarbures non conventionnels
		Émissions de GES de niveau 2	3 312.8	2 612.41	
		Émissions de GES de niveau 3	214 503.48	79 055.58	
		Émissions totales de GES	69 845.42	67 450.33	
2	Empreinte carbone	Empreinte carbone	402.97	446.53	
3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	856.25	938.38	
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	9%	12%	
5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	64.36	N/A	
6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique			
7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0	0	- Politique d'exclusions liée à la déforestation - Huile de Palme - Signature Biodiversity Pledge

	<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Impact (N)</b>	<b>Impact (N-1)</b>	<b>Commentaire</b>
8	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée			
9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.58	N/A	
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	12%	- Politique d'exclusions "Controverses"
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	12%	N/A	
12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	16%	N/A	
13	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	45%	N/A	
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	- Politique d'exclusions défense controversée



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023 au 29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TOTALENERGIES SE	Societes petrolieres et gazières integrees	4.25%	France
AIRBUS SE	Aerospatiale	1.61%	Pays-Bas
NESTE	Raffinage et commercialisation du petrole	1.68%	Finlande
ESSILORLUXOTTICA	Fournitures medicales	2.82%	France
SOITEC REGROUPEM.	Semi conducteurs	1.41%	France
NEXANS	Composants electriques	1.37%	France
ALTEN	Services informatiques	1.09%	France
EDENRED	Gestion financiere	1.09%	France
L'OREAL	Produits de soin personnel	3.65%	France
CARL ZEISS MEDITEC	equipements medicaux	0.00%	Allemagne

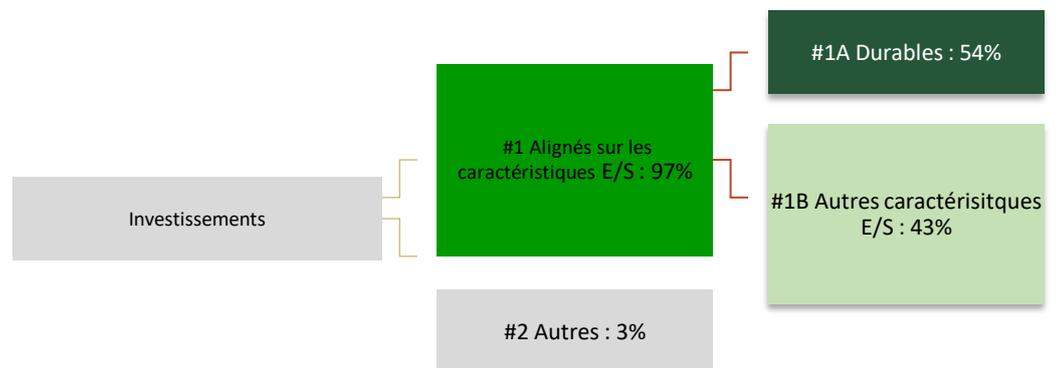


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissement liés à la durabilité est de 54%

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables

### ● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les secteurs économiques des investissements réalisés sont les suivants :

Textiles habillement et produits de luxe	12.7%
Petrole et gaz	7.5%
Equipements electriques	6.6%
Produits pharmaceutiques	6.0%
Produits chimiques	5.9%
Media	5.5%
Produits de soins personnels	5.4%
Banques commerciales	4.9%
Services informatiques	3.9%
Equipements et fournitures medicaux	3.7%
Industrie aerospatiale et defense	3.1%
Construction et ingenierie	2.9%
OPC Article 8	2.8%
Assurance	2.4%
Logiciels	2.3%
Outils Services appliquees aux sciences	2.1%
Semi-conducteurs et equipements pour leur fabrication	1.9%
Professional Services	1.7%
Societes commerciales et de distribution	1.7%
Composants automobiles	1.7%
Boissons	1.4%
Produits alimentaires	1.3%
Services aux entreprises	1.1%
Gestion financiere	1.1%
Machines	1.0%



### **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissements (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour les refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

En conséquence, pour le moment le taux d'alignement du Fonds à la taxonomie de l'UE correspond à 0% de ses investissements durables.

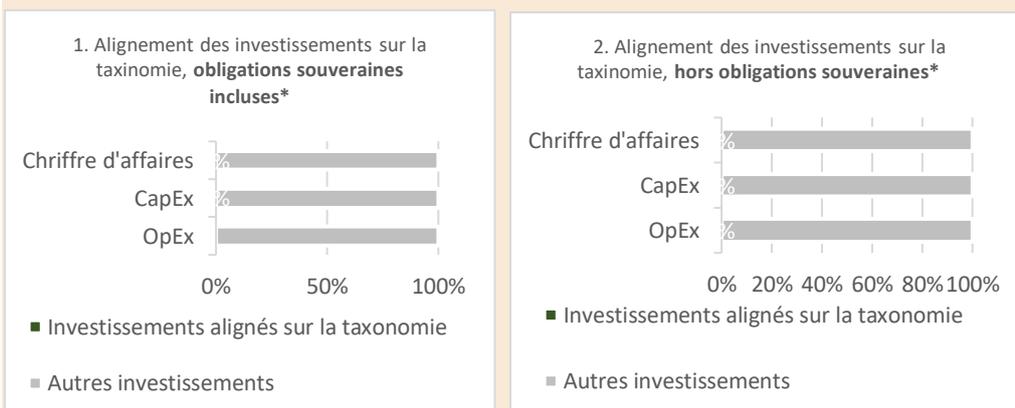
● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

■ Oui :

■ Dans le gaz fossile      ■ Dans l'énergie nucléaire

**X** Non

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

La proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 0 %.

<sup>1</sup>Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne saussent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans la règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas en compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE est de 0%.



**Quelle était la proportion d'investissement durable sur le plan social ?**

La part des investissements durables sur le plan social est de 0%.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégories « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le Fonds a investi 3% de son actif net dans la catégorie « #2 Autres ».



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période référence ?**

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont les suivantes :

- Exclusion Groupe (Défense, Charbon, Huile de Palme, Conventional and Unconventional Oil & Gas, rating CCC, Controverse Rouge, Tabac)
- Exclusion Sectorielle (Entreprise dont l'exposition dépasse 15% du CA dans les activités suivantes : Tabac, Jeux d'argent, Contenu pour adultes, OGM, Armement)
- Respect de la couverture MSCI minimum de 90% du portefeuille
- Respect de l'approche ESG :
  - o Sélectivité : réduction de l'univers de 20% des notes ESG les plus faibles
  - o Ou Amélioration de note : la note ESG du portefeuille > à la note ESG de l'univers d'investissement réduit de 20% des notes ESG les plus faibles
- Calcul des indicateurs d'impacts des fonds labellisés ISR avec une note supérieure à celle du benchmark
- Contrôle du seuil minimum d'investissement durable



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.